GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE **MERSCH**

AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2024/2773/176 du 4 septembre 2024 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la société BESCH AN GAARDEN ZENTER SARL a été autorisée à exploiter une grue d'atelier de la marque WILHELM FRICKE, du type T32002, sous le numéro de construction 32002-GSJ000095E.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 12 septembre 2024

le secrétaire, pour le bourgmestre
l'échevin,

Administration Communale MERSCH

ADMINISTRATION COMMUNALE DE **MERSCH** ☐ B.P. 93 L-7501 MERSCH ☐ TÉL.: 32 50 23-1 ☐ FAX: 32 80 13